

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

AIREOLE ECOLE DE SKI & PARAPENTE

Version du 01.01.2025

ART. 1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations et produits proposés sur le site aireole.com ou dans les locaux d'occupation saisonnière de la société AIREOLE à Morzine.

Elles ont pour objet de définir les termes et conditions générales dans lesquelles Airéole met à la disposition de l'acheteur (professionnel ou particulier) ses produits et services. Elles s'appliquent dès lors qu'une commande a été validée sur notre site internet ou directement par notre secrétariat.

Les présentes conditions générales de vente régissent nos rapports avec nos clients. Elles prévalent sur tout autre stipulation émanant du client. Le simple fait pour le client d'effectuer une commande vaudra consentement définitif et irrévocable de sa part sur les présentes conditions.

Airéole s'octroie le droit de modifier ces conditions générales à tout moment, les conditions appliquées à la prestation seront celles en vigueur le jour de l'achat de celle-ci.

ART. 2. PUBLIC CONCERNE

BIPLACE : Autorisation parentale pour les mineurs. Pour des raisons de sécurité et de compatibilité de matériel (taille du parapente), le poids du passager doit être de 20 kg minimum, et 100 kg maximum (peut varier suivant les aptitudes du passager). Au-delà de ces limites, le passager nous consultera préalablement à la réservation.

Le passager doit être en forme physique suffisante pour pouvoir trotter sur une dizaine de mètres en restant sur ses appuis. Pas de certificat médical requis.

Personne porteuse d'un handicap physique : l'activité est accessible à la plupart des personnes, sous certaines conditions à discuter ensemble. Nous en informons préalablement à la réservation.

STAGE : Âge minimum de 14 ans, autorisation parentale pour les mineurs.

Être en forme physique suffisante pour pouvoir trotter sur une centaine de mètres, porter un sac de 15 kg et répéter cet effort plusieurs fois (les premières journées de pente-école peuvent être assez fatigantes, même si nous prévoyons des pauses!) Un questionnaire médical est à remplir afin de s'assurer qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique du parapente, il est dans le document concernant la prise de la licence FFVL. En cas de réponse défavorable, un certificat médical est requis.

ART. 3. CONTENU DE LA PRESTATION

BIPLACE : Ce qui est inclus : l'encadrement par un moniteur Diplômé d'Etat, l'assurance en Responsabilité Civile Aérienne et Individuelle Accident, le matériel de vol et vos équipements de sécurité (casque), le transport sur les sites de pratique. Ce que vous apportez : votre tenue

de sport (venir en baskets ou chaussures de montagne, prévoir un coupe-vent et des lunettes de soleil). Il est déconseillé d'utiliser vos appareils photo ou téléphones pendant le vol, nous ne pourrions être considérés comme responsables en cas de chute d'objets.

Le parapente est une activité dépendante des conditions météorologiques du jour, ainsi le temps de vol ne peut être garanti. D'une manière générale, vous passerez environ 1h avec nous, le temps de nous rencontrer, accéder au décollage en véhicule, vous donner les consignes et répondre à vos questions, nous équiper, décoller, voler, atterrir à proximité de votre véhicule, et nous dire au revoir. Dans tous les cas, en fonction des conditions météorologiques et de vos ressentis, nos moniteurs adapteront la prestation à vos envies et essaieront toujours de garantir le temps de vol dans la mesure du possible, mais la sécurité restera une priorité et pourrait écourter le temps de vol si le pilote le juge nécessaire.

STAGE : Ce qui est inclus : l'encadrement pour environ 3 à 5 jours de formation par demi-journée, le matériel de vol (parapente, sellette, parachute de secours, casque et radio), les supports pédagogiques, le transport sur les sites de pratique.

Ce qui n'est pas inclus : licence FFVL / assurance (prise le premier jour), repas, hébergement.

ART. 4. ROLE DU PASSAGER BILPACE

Le passager doit contribuer activement à notre envol. Pour cela, le moniteur lui enseignera au préalable comment faire pour que le binôme décolle et atterrisse dans les meilleures conditions. Le passager s'engage à écouter attentivement les consignes et à les appliquer.

ART. 5. ASSURANCES

BIPLACE : Le passager est couvert par les contrats d'assurance souscrits par le moniteur en Responsabilité Civile Aérienne et en Individuelle Accident. S'il ne juge pas les garanties suffisantes, le passager peut souscrire à ses frais à tout autre contrat d'assurance qu'il jugerait utile.

STAGE : Le premier jour du stage, chaque stagiaire devra obligatoirement souscrire une licence FFVL / assurance Responsabilité Civile Aérienne associée. Il lui sera exposée la possibilité de souscrire une assurance Individuelle Accident, non obligatoire.

ART. 6. RESERVATIONS ET CONDITIONS TARIFAIRES

BIPLACE : La réservation peut être faite par téléphone, mail, via le formulaire de contact du site <http://www.aireole.com/> et est considérée acceptée quand nous y avons répondu.

Nos conditions tarifaires en vigueur sont celles indiquées sur la page « tarifs » de notre site internet ou dans notre bureau estival pour l'année civile en cours.

Le paiement peut se faire :

- à l'avance, uniquement après contact téléphonique ou mail, par virement (IBAN sur demande) ou par chèque ;
- le jour de la prestation par chèque, chèque vacances ANCV (30€max par personne) ou espèces ;
- par CB en ligne ou sur place.

Dans tous les cas, des arrhes vous seront demandées en chèque ou espèces, de manière à simplifier le remboursement si nécessaire. Le solde sera réglé le jour de la prestation.

STAGE : Votre place est réservée à réception du mail de confirmation d'enregistrement, une fois le paiement des arrhes validé. Celui-ci peut être fait :

- par chèque à l'ordre de Syndicat Local des moniteurs Airéole ;
- par virement (IBAN fourni sur les formulaires d'inscription)
- par espèces : nous contacter pour rdv à l'école

Le solde du stage sera réglé sur place, le premier jour ou par virement, 7 jours avant.

La prestation peut être encaissée pour le compte d'un prestataire.

Tout paiement engendre l'acceptation de nos conditions générales de vente.

ART. 7. RETRACTATION

Conformément à l'article L121-20, le consommateur dispose d'un délai de sept jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. Le consommateur peut déroger à ce délai au cas où il ne pourrait se déplacer et où simultanément il aurait besoin de faire appel à une prestation immédiate et nécessaire à ses conditions d'existence. Dans ce cas, il continuerait à exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter de la réception pour les biens ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services.

Lorsque le délai de sept jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

ART. 8. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

BIPLACE : En cas d'annulation de votre part, nous vous remboursons à 100 % jusqu'à 7 jours avant le vol. Passé ce délai, nous ne pourrions procéder au remboursement. Les bons cadeaux sont valables 1 an à compter de la date d'achat, utilisables sur réservation uniquement. Il appartient au passager/futur stagiaire de s'informer des créneaux ouverts et de réserver sur une de ces journées. Passé le délai d'un an, le bon cadeau ne pourra être ni prolongé, ni remboursé.

STAGE : En cas d'annulation de votre part, nous vous remboursons à 100 % jusqu'à 30 jours avant le début du stage. Passé ce délai, nous ne pourrions procéder au remboursement.

Pour des raisons de sécurité, nos moniteurs se réservent le droit d'annuler un vol/stage à tout moment s'ils jugent que les conditions météorologiques ne sont pas favorables. Leur avis est basé sur leurs outils de prévision ainsi que leur observation du ciel. Cette décision ne peut être discutée. En cas d'annulation de notre part pour cause de météo défavorable, nous vous proposons une date de report. Si aucune disponibilité n'est trouvée, nous vous remboursons à 100 %.

ART. 9. LIEUX D'ATERRISSAGE ET D'EXPLOITATION

BIPLACE : Nous évoluons sur le site de vol de Morzine-Avoriaz. Notre activité est très dépendante des conditions météorologiques : le choix du site d'atterrissage sera fait en fonction des conditions du jour. Le point de rendez-vous sera toujours au bureau de l'école de parapente Aireole à Morzine ainsi que le retour vous sera garanti.

Le passager comprend cette nécessité d'adaptabilité et ne pourra pas annuler au motif que le site d'atterrissage choisi n'est pas celui qu'il aurait préféré : les sites diffèrent par leur orientation, mais offrent tous un joli paysage et l'expérience du vol libre.

STAGE : Selon la formule du stage, il se peut que nos moniteurs vous proposent de vous déplacer sur un autre site de vol en fonction des conditions. Leur choix est irrévocable. Le stagiaire comprend cette nécessité d'adaptabilité et ne pourra pas annuler à ce motif.

ART. 10. DEROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Chaque activité est détaillée sur notre site internet, sur nos formulaires d'informations et dans un registre prévu à cet effet dans notre bureau d'accueil.

Le contenu du site aireole.com ainsi que les informations disponibles au secrétariat et/ou envoyées par mail selon la demande de l'acheteur lui permettent, avant la conclusion du contrat, de connaître exactement les caractéristiques essentielles de la prestation qu'il désire commander.

Les documents qui sont associés aux produits et services, tels que descriptifs, fiches techniques, photos, ou tout autre type d'information, sont donnés à titre indicatif et respectés dans la mesure du possible. L'activité du loisir aérien est tributaire de conditions extérieures que seul le pilote est à même d'interpréter.

ART. 11. BON CADEAU

L'achat d'un bon cadeau engendre l'acceptation des conditions générales de ventes. Quelle que soit la prestation choisie, elle s'applique aux conditions citées comme lors d'un achat en direct. Tout bon cadeau est valable pour une durée d'un an, à compter de la date de délivrance.

ART. 12. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à une activité devra être adressée directement à Aireole, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai impératif de 15 jours après la date de retour, accompagnée des pièces justificatives, à l'adresse figurant sur le bon de réservation. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.